



Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLOW

ID : 027-242700276-20251208-C08122025_14-DE

C-08-12-2025/14

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32
Date de Convocation :	01/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, **Président**,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant **Monsieur** Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : EXPERIMENTATION SERVICE OU OUTIL NUMERIQUE

Monsieur Jérôme PASCO indique qu'Eure Normandie Numérique lance des expérimentations sur différentes thématiques dans un contexte de transformation numérique accélérée.

L'Intelligence Artificielle Générative représente une opportunité majeure pour les collectivités territoriales. Elle peut contribuer à améliorer les services publics, leur efficience, optimiser les processus internes et stimuler l'innovation territoriale.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a candidaté pour mener une expérimentation dans un esprit d'acculturation à l'Intelligence Artificielle Générative et d'encadrement des usages.

Eure Normandie Numérique propose un accompagnement, à titre gratuit, dans le cadre de cette expérimentation afin de sensibiliser les élus, les agents, voire la population aux enjeux, usages, opportunités et limites de l'Intelligence Artificielle Générative.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Acceptent** le principe de partenariat avec le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique concernant une expérimentation sur le thème de l'Intelligence Artificielle Générative.
- ↳ **Acceptent** le projet de convention joint en annexe
- ↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO





ACCORD D'EXPERIMENTATION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE ET XXXXX

ENTRE,

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique, domicilié à la CCI Work d'Evreux, 215 route de Paris représenté par Monsieur Nicolas Gravelle, en sa qualité de Président, dûment habilité en vertu des dispositions statutaires, ci-après désigné "le Syndicat" ou « Eure Normandie Numérique ».

D'une part,

ET

XXXXXX représenté par XXXX, en sa qualité de XXXX, spécialement habilité à l'effet des présentes, ci-après désigné "la Collectivité volontaire".

D'autre part

Préalablement, il a été exposé ce qui suit :

Dans un contexte de transformation numérique accélérée, l'intelligence artificielle générative (IAg) représente une opportunité majeure pour les collectivités territoriales. Elle peut contribuer à améliorer les services publics, leur efficience, optimiser les processus internes et stimuler l'innovation territoriale.

Si son utilisation reste limitée, en raison d'un manque de connaissance, de repères éthiques et de compétences techniques, de nombreux agents se sont déjà appropriés un certain nombre d'outils et les utilisent sans aucun cadre ni contrôle.

L'Agence du Numérique de l'Eure souhaite initier une expérimentation visant à accompagner des intercommunalités et communes volontaires de taille moyenne dans un processus d'acculturation à l'IA générative et d'encadrement de ses usages.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préparer les territoires aux enjeux technologiques de demain, tout en favorisant un usage responsable et éclairé de ces outils.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation de la Collectivité volontaire à l'expérimentation d'un service ou outil numérique, menée par le Syndicat dans le cadre de la compétence « services et outils numériques », conformément à l'article 8.2 de ses statuts et à la délibération n°2025-013 du 31/03/2025.

ARTICLE 2 : durée

L'expérimentation débute à compter de la signature de la présente convention et se poursuivra jusqu'au XX, sans excéder le 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 : engagement du Syndicat

Le Syndicat propose à la Collectivité Volontaire, à titre gratuit et pour la durée de l'expérimentation, un accompagnement à la phase de sensibilisation des élus et agents territoriaux aux enjeux, usages,



opportunités et limites de l'IA générative et à la conduite d'une réflexion initiale sur les besoins et attentes des collectivités.

Le financement pris en charge par le Syndicat est strictement limité aux dépenses listées en annexe. Aucun autre coût ne sera assumé.

ARTICLE 4 : Engagement de la Collectivité volontaire

La Collectivité volontaire s'engage à :

- participer activement à l'expérimentation
- mettre à disposition du Syndicat les informations et données nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation, dans le respect des règles de confidentialité et du RGPD
- mettre à disposition du syndicat un référent
- autoriser le syndicat à participer et suivre la démarche au sein de la Collectivité, sous couvert d'une garantie de confidentialité.
- ne pas solliciter de services ou outils supplémentaires qui engendraient un coût supplémentaire pour le syndicat

ARTICLE 5 : Suivi et évaluation

Les résultats de l'expérimentation feront l'objet d'une restitution dans le rapport d'orientation budgétaire de l'année en cours et de 2027, date de fin de l'expérimentation prévue par la délibération 2015-013 du 31 mars 2025.

Les conséquences de l'expérimentation devront permettre d'évaluer la pertinence du service ou outil expérimenté au regard :

- des besoins des collectivités
- du bénéfice apporté
- du coût pouvant être supporté le cas échéant

ARTICLE 6 : responsabilité

Le Syndicat n'assume qu'une obligation de moyens dans la conduite de l'expérimentation. La Collectivité volontaire conserve la pleine responsabilité de l'usage qu'elle fait des services/ outils expérimentés.

ARTICLE 7 : fin de l'expérimentation

La participation à l'expérimentation ne préjuge pas d'une intégration d'office ultérieure du service/outil dans le catalogue du Syndicat et n'ouvre pas de droit à la Collectivité volontaire lors d'une éventuelle intégration au catalogue (remise etc.).

Compte tenu des coûts engagés par Eure Normandie Numérique, la Collectivité volontaire ne peut se retirer de l'expérimentation qu'à la condition que ce retrait n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le Syndicat et qu'il ne compromette pas la bonne conduite de l'expérimentation.

La Collectivité volontaire souhaitant se retirer doit en informer Eure Normandie Numérique par notification écrite. Cette demande n'ouvre droit à aucune indemnité.

Eure Normandie Numérique communiquera sa réponse par écrit dans un délai raisonnable.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de cet accord d'expérimentation et y consentir pleinement.
Les deux parties déclarent avoir reçu un exemplaire du présent document

Fait à ÉVREUX, en deux exemplaires originaux, le

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 027-242700276-20251208-C08122025_14-DE

S2LOW

Le Président du Syndicat Mixte Océane

Eure Normandie Numérique

XXXXXXXXXX

Nicolas GRAVELLE

PROJET